

BRADERIE.PRO

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la Société BRADERIE PRO SAS met à disposition des professionnels du bâtiment et des internautes, une plateforme virtuelle permettant aux professionnels de vendre directement à d'autres professionnels exclusivement des produits.

ARTICLE 2 : SOUSCRIPTION – FORMATION DU CONTRAT

Le marchand professionnel comme le visiteur / acheteur déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

L'acceptation est matérialisée par une case à cocher préalablement à l'accès au service complet.

BRADERIE PRO se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions des présentes conditions générales qui feront alors l'objet d'une nouvelle demande d'acceptation préalable.

Tout professionnel qui souhaite bénéficier des services de BRADERIE PRO doit ouvrir un compte et s'engage à fournir des informations exactes et parfaitement à jour lors de son inscription en ligne.

Si une modification notable devait intervenir dans l'identité du titulaire du compte, ce dernier prend l'engagement d'en informer sans délai la Société BRADERIE PRO et de mettre à jour sa fiche.

L'inscription permet la formation du contrat et entraîne l'acceptation pleine et entière des modalités de paiement tant de la commission que du prix de la vente par l'intermédiaire de la Société Braderie.pro dont les conditions figurent en annexe.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES SERVICES

Le site est un support en ligne permettant à tout professionnel du bâtiment valablement inscrit de vendre des produits (marchand) via un système d'annonces en ligne à des professionnels également inscrits (acheteur).

Le site héberge des annonces mises en ligne exclusivement par les professionnels mais n'intervient ni dans la vente ni dans la rédaction de l'annonce.

3.1°/ Le service de base consiste à héberger une ou plusieurs annonces d'un professionnel préalablement inscrit.

L'annonce ainsi que les éventuelles photos sont réalisées par le marchand sous sa seule responsabilité.

3.2°/ Le statut GOLD peut être accordé aux marchands ayant un volume important et régulier de produits à vendre.

Ce statut permet aux marchands de faire réaliser la mise en ligne de l'annonce par BRADERIE PRO et de solliciter une visite du personnel de BRADERIE PRO ainsi qu'une assistance pour toute question.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT ET MODE DE GESTION DE LA TRANSACTION FINANCIERE

Le prix de la transaction est payé par l'acheteur à BRADERIE.PRO.

Le Marchand autorise BRADERIE.PRO, à percevoir, en son nom et pour son compte, le prix total de la transaction, incluant les frais d'envoi, qui sera versé sur un compte séquestre créé auprès de l'établissement financier choisi par BRADERIE.PRO et qui ne sera utilisé qu'aux fins d'exécution des présentes. BRADERIE.PRO est seule habilité à donner ordre au compte séquestre de procéder au paiement au bénéfice du Marchand du Prix de la transaction.

Le marchand est redevable de la commission sur vente au profit de BRADERIE PRO, soit directement au paiement, soit par rétrocession.

Il accepte de recevoir la facture sous format électronique exclusivement.

La facture de vente du produit est émise et envoyé par BRADERIE.PRO à l'acheteur. Le vendeur devra adresser la facture de son produit directement à BRADERIE.PRO.

Le taux de la commission est de 11 % hors taxes du montant TTC de la vente du produit pour le service de base et de 17 % pour le marchand ayant le statut GOLD.

Dès que le marchand a validé l'enlèvement de la marchandise et que l'acheteur a confirmé cet enlèvement, Braderie.pro paye le marchand, selon les modalités de paiement de ce dernier.

À défaut de validation de l'enlèvement par l'acheteur dans les 72 heures de la déclaration d'enlèvement par le vendeur, le produit est réputé enlevé et autorise définitivement et irrévocablement Braderie.pro à verser le prix de vente au marchand, déduction faite de la commission à BRADERIE PRO. La vente sera réputée parfaite.

Dans l'hypothèse où, après formation du contrat entre l'acheteur et le marchand, ce dernier n'est plus en mesure de fournir et ou les produits achetés (notamment en cas de casse, indisponibilité juridique, ou vente), la commission reste due à BRADERIE PRO.

Dans la seconde hypothèse où, après formation du contrat entre le marchand et l'acheteur, ce dernier n'enlève pas le ou les produits achetés (notamment en cas de changement d'avis ou d'oubli), la commission reste due à BRADERIE.PRO.

En cas de désaccord entre l'acheteur et le marchand sur l'enlèvement du produit, le prix sera bloqué chez jusqu'à la résolution de la difficulté entre le marchand et l'acheteur.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DU MARCHAND

Le marchand a l'obligation de s'assurer qu'il est bien propriétaire du produit mis en vente et que lors de son achat, aucune clause de réserve de propriété n'est applicable.

Il s'engage à ne mentionner dans son annonce aucune information permettant de l'identifier (nom, numéro de téléphone, adresse, photo d enseigne, etc.).

Le contenu de l'annonce doit être licite et ne contenir notamment aucune information ou propos de nature diffamatoire, dénigrante, calomnieuse, raciste, incitant à la violence ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique, de nature pornographique ou pédophile.

Le marchand s'engage également à ce que son annonce ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, aux droits des brevets, aux droits des marques, aux secrets de fabrication ou autres droits de propriété intellectuelle.

Le marchand est tenu d'une obligation de résultat sur ce point.

Le marchand doit notamment s'assurer que le produit qu'il vend n'est pas une contrefaçon.

Le marchand indiquera des renseignements exacts sur la fiche produit : dimensions (Longueur, largeur, poids, etc.), conditionnement (palette, emballage, carton, sans emballage, etc.), etc. Les surcouts de logistique liés à des informations inexacts seront à la charge du marchand.

Le Marchand agissant à titre professionnel s'oblige à respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à l'exercice d'une activité commerciale de vente à distance (articles L121-17, L111-1 et 2 du Code de la Consommation).

5.1°/ Modalités de livraison du marchand

Lors de la création de l'annonce, le marchand doit s'engager soit à livrer les produits à l'adresse indiquée par l'Acheteur lors de sa commande, soit à livrer les produits à un prestataire de transport partenaire choisi par BRADERIE.PRO (transporteurs, la Poste, Point Relais, etc.).

Le marchand doit livrer le produit sous 24h et accoler les étiquettes transport fournies par BRADERIE.PRO sur le colis de façon lisible.

Si le marchand ne respecte pas ces règles de fonctionnement, il sera tenu responsable des possibles pénalités de retard et du non-paiement du produit en cas de perte de celui-ci.

BRADERIE.PRO se réserve le droit de déréférencer un marchand qui ne répond pas aux exigences du site.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DU VISITEUR DU SITE / ACHETEUR

Tout utilisateur du site reconnaît que le site BRADERIE PRO est un site d'hébergement d'annonces de telle sorte que BRADERIE PRO n'est pas le vendeur du produit.

En conséquence, lorsque l'utilisateur est intéressé par une annonce, il lui appartient soit d'acheter directement le produit au prix et aux quantités de l'annonce soit d'entamer une négociation anonyme avec le marchand en termes de prix ou de quantité.

Lorsque l'accord sur le prix et la quantité est trouvé, le contrat est formé et l'acheteur règle le prix convenu par carte bancaire ou par virement bancaire par versé sur un compte séquestre créé auprès de l'établissement financier choisi par BRADERIEPRO comme décrit ci-dessus.

L'acheteur déclare accepter expressément et irrévocablement les conditions de paiement et de fonctionnement du site.

Plus particulièrement, l'acheteur s'engage, au plus tard dans les 5 jours de l'enlèvement ou de réception du produit, à valider cet enlèvement ou cette réception sur le site.

À défaut, l'enlèvement ou la réception sont considérés comme réalisés ; ce qui entraîne le paiement par BRADERIE.PRO du prix au marchand.

6.1°/ Modalités de livraison de l'acheteur

Dès la réception des produits, l'acheteur doit en vérifier l'état permettant de confirmer leur conformité avec la commande. A défaut, l'acheteur déposera une réclamation auprès du transporteur, lors de la réception des produits au moment de la livraison.

Toute réclamation postérieure ne sera pas prise en compte ni par le marchand, ni par BRADERIE.PRO.

L'acheteur s'engage à récupérer les produits en point relais, poste ou plateforme logistique dans les plus brefs délais, au plus tard dans les 6 jours après avoir été informé de la livraison de ceux-ci.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

BRADERIE PRO agit en qualité de prestataire d'hébergement au sens de la loi du 21 juin 2004 relative à la confiance dans l'économie numérique.

BRADERIE PRO assure le fonctionnement du site et se contente d'héberger des annonces et de permettre aux marchands et aux visiteurs de se mettre en relation.

BRADERIE PRO n'intervient en aucun cas dans les pourparlers ou dans la vente des produits de telle sorte qu'elle ne saurait être responsable de la qualité, de la cessibilité, de la conformité, de l'état général des biens annoncés, de la capacité des annonceurs à effectuer la transaction envisagée ou de la capacité des acheteurs à s'acquitter du prix de vente.

BRADERIE PRO procèdera régulièrement à des contrôles afin de vérifier le fonctionnement et l'accessibilité du site.

À ce titre, elle se réserve la faculté d'interrompre momentanément l'accès du site pour des raisons de maintenance.

En sa qualité d'hébergeur de contenu, BRADERIE PRO ne saurait être tenue responsable de tout agissement contraire aux lois qu'un marchand pourrait commettre dans le cadre de l'utilisation du site.

Cette limite de responsabilité s'appliquera quels que soient les dommages directs ou indirects de quelque nature qu'ils soient ; en ce compris les dommages subis par des tierces personnes.

ARTICLE 8 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat conclu avec les professionnels est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment moyennant un préavis d'un mois. La résiliation doit intervenir par courrier recommandé avec AR.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

Hormis la résiliation du contrat moyennant un préavis d'un mois, BRADERIE PRO est autorisée à résilier sans délai le contrat avec un marchand ou un acheteur si celui-ci contrevient aux dispositions des présentes conditions générales de vente et d'utilisation.

Le marchand sera informé de la résiliation par courrier électronique ou tout autre moyen à la convenance de BRADERIE PRO.

À compter de la résiliation, l'ensemble des ventes en cours sera purement et simplement annulé et les fonds détenus par BRADERIE.PRO restitués à l'acheteur en cas de vente en cours.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

Pour tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du contrat, les parties conviennent d'attribuer compétence au Tribunal de Commerce de LYON.



S.A.S Braderie.pro
117 cours Gambetta
69003 LYON
Siret : 827 575 838 00012